

PROJET DE LOI N° 9376 TENDANT À INDEMNISER LES COMMERCANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS DE LA PERTE DE LEUR DROIT AU BAIL DES LOCAUX OU IMMEUBLES SINISTRÉS PAR FAITS DE GUERRE

Type de saisine :

AUTOSAISINE

Type de texte :

RAPPORT

Traité par :

Commissions réunies

DDA

Adopté le : 25/10/1950

Mandature :

1947-1951

Rapporteur :

DELEAU Gustave

La version numérique de ce document n'existe pas. [Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

Présentation

Référence :

1950-12b

[Librairie en ligne de la Documentation Française](#)

© - copyright CESE - Juillet 2024